

Image not found or type unknown



Sous sol insalubre et dangereux

Par **Coralie82**, le **09/07/2015** à **16:43**

Bonsoir à tous. Je souhaiterais savoir s'il existe un recours par rapport à un sous sol inhabitable (50 cm de hauteur) rempli d'animaux morts, de serpents autres ... Sachant que l'entrée de ce sous sol se situe sur le sol devant le pallier de porte. Je précise que le compteur d'eau est situé dans ce sous sol et que je suis locataire ... Merci par avance pour vos réponses.